

Zeitschrift: Le pays du dimanche
Herausgeber: Le pays du dimanche
Band: 7 (1904)
Heft: 1

Artikel: Au Monténegro
Autor: Gøedorp, Victor
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-253667>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 03.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

AU MONTÉNÉGRO

Au moment où l'âge avancé de l'empereur d'Autriche, François-Joseph, fait craindre que de nouvelles compétitions s'élèvent pour menacer l'indépendance du Monténégro, il est intéressant de jeter un coup d'œil rapide sur cet Etat, le plus petit d'Europe. Le Monténégro, en effet, ne mesure dans sa plus grande longueur que 106 kilomètres et 62 km. dans sa plus grande largeur. Son sol est généralement montagneux, mais il existe quelques vallées, en-

tre autres celle de la Moratcha supérieure et de la Tari, qui sont d'une grande fertilité. On y cultive la Zeta, ainsi que les territoires riverains du lac de Scutigine, le maïs, le seigle, l'orge, l'avoine, le tabac, les pommes de terre et plusieurs autres sortes de légumes, mais l'agriculture y est encore fort arriérée. Les principaux fruits du pays sont les olives et les figues et, quant aux pâturages, ils ne nourrissent guère que des chèvres, des porcs et quelques bœufs. D'épaisses forêts de hêtres, de chênes et de pins couvrent d'ailleurs une grande partie du territoire; le gibier y abonde.

L'industrie du pays est très rudimentaire et, en fait de commerce, on ne vend guère que des peaux, de la laine brute, du gibier, du poisson, de la viande d'agneau et de chevreau desséchée, de la viande de porc, de la poix.

Les mœurs des Monténégrins sont plutôt celles de pasteurs nomades que d'agriculteurs attachés au sol qu'ils cultivent.

D'un naturel violent et emporté, ce sont encore presque des sauvages ayant l'amour immoderé de la bravoure qu'ils poussent jusqu'à la témérité.

Les Monténégrins appartiennent à la race slave, ils ont l'esprit de famille très développé, ils professent la religion grecque et reconnaissent l'empereur de Russie comme souverain spirituel.



Cetinje. — Le "Ministère" des affaires étrangères.

La constitution du Monténégro est un assemblage bizarre d'institutions sacerdotales, patriarcales et démocratiques.

Avant 1853, un évêque gouvernait le pays et ce fut Daniel Pétrowich - Njegosch qui fut le dernier représentant de ce pouvoir théocratique.

A la suite d'une révolution qui éclata en 1854, le Monténégro devint une véritable principauté et fut gouverné par un prince.

C'est de cette époque que date le Code monténégrin.

Ce dernier contient 16 pages in-8 et quelques-uns de ses articles dépeindraient mieux qu'une longue description les mœurs des habitants du pays. C'est ainsi que l'article traitant de la défense du territoire dit textuellement:

« Si l'on trouve un lâche, on lui enlèvera ses armes et il ne pourra plus les porter de sa vie, et ne jouira plus d'aucune considération; on lui attachera un tablier de femme autour du corps pour bien indiquer qu'un cœur d'homme ne bat pas dans sa poitrine. »



Le Monastère d'Astorga.

En d'autres articles, il est spécifié que l'on peut se faire justice soi-même et que le duel est autorisé.

Le petit peuple monténégrin peut mettre 15,000 hommes sous les armes, et le territoire administratif se divise en cinq districts: Kotonnska, Liezanca, Kieka, Piessievatzka et Tcherinzka.

La population est répartie entre 300 villages dont

le plus important n'a pas 1200 habitants.

Cettinyé, chef-lieu du pays, est un petit bourg, qui n'a qu'une centaine de maisons bien construites, à

part le palais et le monastère d'Astorg qui sont les seules constructions importantes.

Victor GOEDORP.

LES ÉTRENNES

La scène se passe deux jours avant le premier janvier, c'est-à-dire, en style clair et concis, le 30 décembre.

M Vaux, principal employé dans un ministère, revient de son bureau.

Madame (anxieuse). — Eh bien?

Monsieur (triomphant). — Eh bien! j'ai cinq cents francs de gratification.

Madame (déseue). — Pas plus?

Monsieur. — Comment? Pas plus! Qu'espérais-tu donc? Croyais-tu qu'on allait me donner un zèbre ou la Toison d'Or comme au président de la République? Je trouve, au contraire, qu'on a été fort généreux en m'octroyant vingt-cinq louis!

Madame (avec une moue). — Peuh! Cinq cents francs! Qu'est-ce que nous allons pouvoir faire avec une somme aussi dérisoire?

Monsieur. — Mais ce que nous faisons chaque année. L'employer sagelement à donner des étrennes aux personnes à qui nous sommes obligés d'en donner.

Madame. — Elles seront jolies. Les étrennes!

Monsieur. — Comment? Jolies! Avec cinq cents francs, tu crois qu'il ne nous sera pas permis de faire grandement les choses! Je suis même persuadé qu'il nous restera quelques louis pour nous faire plaisir.

Madame. — J'en doute!

Monsieur. — Pourquoi? Le compte est facile à faire.

Madame. — Oh! ça n'est pas cela qui m'embarrasse... D'autant plus qu'en t'attendant, je m'étais amusée à écrire une petite liste.

Monsieur. — Bien! Voyons la liste.

Madame (lisant). — Concierge. 40 francs; bonne, 20 francs.

Monsieur. — Ça, c'est l'impôt sacré... Continue!

Madame. — La tante Aglaé: un crucifix en ivoire, dont elle me parle depuis le 2 février: 50 francs.

Monsieur. — C'est cher! mais il faut soigner l'héritage.

Madame. — Le cousin Panoyau: une pipe en écume qu'il lorgne à la vitrine du marchand, depuis le 10 avril: 50 francs.

Monsieur. — Encore un héritage. Ça nous reviendra. Je ne fume pas la pipe; mais j'en ferai cadeau à mon chef de bureau.

Madame. — Les petits Fournaux: deux jouets qu'elles conques: 15 francs.

Monsieur. — Surtout pas de jouets bruyants: l'année dernière, tu leur as donné un phonographe, et, chaque fois que nous avons diné chez les Fournaux, ils nous ont rasé avec. J'en étais malade!

Madame. — Mme Thuile: un vase, 30 francs.

Monsieur. — Ça, ce n'est pas de trop, à deux dîners par mois, ça met le repas à 65 centimes par tête. Voilà 30 francs que je ne regrette pas.

Madame. — Les Poire, douze coupes à champagne: 18 francs.

Monsieur. — Ça, c'est une riche idée. De cette façon, quand nous dînerons chez eux, ils penseront peut-être à nous offrir leur Champagne de marque, dont

ils n'ont pas cru devoir nous faire goûter jusqu'à ce jour. J'approuve cette dépense!

Madame. — La femme de ton chef de bureau: 20 francs de bonbons.

Monsieur. — Encore un impôt forcé. Ensuite?

Madame. — C'est tout.

Monsieur. — Eh bien! tu vois, 40 et 20 font 60 et 50 font 110 et 50 font 160 et 25 font 185 et 30 font 215 et 15 font 230 et 20 font 250. Deux cent cinquante francs... Il nous en reste donc autant pour nous.

Madame. — C'est que j'avais ajouté quelque chose... pour moi.

Monsieur. — Tu le peux: avec 250 francs!

Madame. — Une fourrure dont j'ai une envie folle, depuis dix ans!

Monsieur. — Eh bien! passe-toi cette envie.

Madame. — C'est qu'elle coûte 350 francs.

Monsieur. — Diable!... Eh bien! que veux-tu, ma bonne? Tu as attendu dix ans, tu en attendras onze. Nous allons mettre les 250 francs qui nous restent de côté, et, l'an prochain...

Madame. — Il le faut bien. (Avec un soupir.) Ah! ça m'aurait tant fait plaisir, cependant... Dire qu'avec cent francs, cent malheureux petits francs!

Monsieur. — Oui! Mais ces cent francs, je ne puis en disposer.

Madame. — Oh! il y aurait bien un moyen!

Monsieur. — Je voudrais savoir lequel?

Madame. — En grattant un peu sur les étrennes que nous donnons.

Monsieur. — Je n'en vois guère la possibilité. Nous faisons le strict nécessaire, et, à moins de paraître rats...

Madame. — Oh! ce n'est pas cent sous de moins aux uns et aux autres. Ainsi pour le concierge, 40 francs c'est de la prodigalité. Avec ça que nous avons sujet d'être contents de lui. Il monte toujours les lettres trop tard et, par contre, il baisse le gaz trop tôt.

Monsieur. — Ça fait compensation.

Madame. — Je ne trouve pas... ainsi il me semble qu'avec 10 francs.

Monsieur. — Oh!

Madame. — Et cent sous à la bonne!

Monsieur. — Tu ne voudrais pas! Une fille si dévouée... qui ne sort jamais.

Madame. — Justement, puisqu'elle ne sort pas, elle n'a pas besoin d'argent. Il ne lui manque rien chez nous... C'est comme la tante Aglaé, crois-tu qu'elle déchirera son testament, si, au lieu de son crucifix, tu lui portes tout simplement un sac de pralines de 2 fr. 50.

Monsieur. — Elle n'a plus de dents...

Madame. — Alors prends-lui des fondants, ça sera une attention de plus.

Monsieur. — Dame...

Madame. — Et ton cousin Panoyau, une pipe de 50 francs! Lui qui a un asthme et à qui les médecins défendent le tabac. Nous aurions l'air de vouloir sa